

Conditions d'utilisation

# **Premium Positioning**

Positionnement précis pour tous, partout et à tout moment

## CONDITIONS GÉNÉRALES PREMIUM POSITIONING B.V.

### **Art. 1 Définitions**

- 1.1. Premium Positioning : Premium Positioning B.V., établie à Eindhoven, Chambre de commerce no. 76100413 ;
- 1.2. Client : la personne ou la partie qui accepte un devis ou une offre de Premium Positioning pour la vente de biens et/ou la fourniture de services, ou dont la commande de biens et/ou de services est acceptée par Premium Positioning ;
- 1.3. Parties : Premium Positioning et le client ensemble ;
- 1.4. Contrat : tout contrat entre Premium Positioning et le client, y compris les ajustements et/ou les ajouts à un contrat.

### **Art. 2 Applicabilité des conditions générales**

- 2.1. Les présentes conditions générales s'appliquent à tous les devis, offres, activités, commandes, contrats en vertu desquels Premium Positioning livre des biens et/ou fournit des services de quelque nature que ce soit au client.
- 2.2. Premium Positioning a le droit de modifier unilatéralement les présentes conditions générales. Les modifications prendront effet trente (30) jours après l'annonce des modifications.
- 2.3. Les parties excluent expressément l'applicabilité de conditions générales supplémentaires et/ou divergentes du client.
- 2.4. Si une (ou plusieurs) disposition(s) des présentes conditions générales est (sont) nulle(s) ou annulable(s), cela n'affectera pas les autres dispositions des présentes conditions générales.
- 2.5. Une disposition nulle ou annulable sera, dans ce cas, remplacée par une disposition qui se rapproche le plus de ce que Premium Positioning avait à l'esprit lors de la rédaction des conditions sur ce point.

### **Art. 3 Offres et devis**

3.1. Toutes les offres et tous les devis de Premium Positioning sont sans engagement, sauf mention contraire expresse.

3.2. Une offre ou un devis est valable pour une période maximale de deux (2) semaines à compter de la date d'envoi de l'offre ou du devis par Premium Positioning, à moins qu'une autre période d'acceptation ne soit indiquée dans l'offre ou le devis.

3.3. Si le client n'accepte pas une offre ou un devis dans le délai applicable, l'offre ou le devis expirera.

3.4. En cas d'acceptation d'un devis ou d'une offre sans engagement, Premium Positioning a le droit de résilier le contrat dans les trois (3) jours suivant la réception de l'acceptation, sans aucune obligation ni obligation de verser une indemnité au client.

3.5. L'acceptation verbale d'une offre ou d'un devis par le client n'engage Premium Positioning qu'après que le client a confirmé son acceptation par écrit (ou par voie électronique).

3.6. Le Client garantit que les informations qu'il a fournies à Premium Positioning et sur lesquelles Premium Positioning a fondé son offre sont exactes et complètes.

3.7. Les mesures et les indications fournies par Premium Positioning dans des images, des catalogues, des sites web, des offres, du matériel publicitaire et autres ne sont pas contraignantes pour Premium Positioning, sauf indication contraire expresse de la part de Premium Positioning.

### **Art. 4 Prix**

4.1. Tous les prix s'entendent hors TVA et autres prélèvements imposés par les pouvoirs publics. Tous les prix indiqués par Premium Positioning sont exprimés en euros (EUR).

4.2. Le client ne peut tirer aucun droit ou attente d'une estimation de coût ou d'un budget émis par Premium Positioning, à moins que les parties n'aient explicitement convenu d'un prix fixe par écrit.

4.3. Le prix des services (d'assistance) est déterminé par Premium Positioning sur la base des heures de travail effectives.

4.4. Premium Positioning a le droit d'adapter à tout moment tous les prix de ses produits ou services. Si le client est soumis à une obligation de paiement périodique, Premium Positioning annoncera l'adaptation des prix en respectant un délai d'au moins trois mois. Si le client n'accepte pas l'adaptation des prix, il a le droit de résilier le contrat par écrit dans les trente jours suivant la notification de l'adaptation, cette résiliation prenant effet à la date à laquelle les nouveaux prix entreraient en vigueur.

4.5. Si le prix convenu entre les parties est basé sur un certain nombre de comptes et/ou de cartes SIM à acheter au cours d'une certaine période, et que les comptes et/ou les cartes SIM n'ont pas été entièrement achetés par le client au cours de la période convenue, Premium Positioning a le droit de facturer le nombre restant de comptes et/ou de cartes SIM au client à la fin de la période convenue, même si les comptes et/ou les cartes SIM n'ont pas été utilisés par le client.

#### **Art. 5 Paiement et délai de paiement**

5.1. Les montants dus doivent être payés par le Client dans les quatorze (14) jours suivant la date de facturation. Les délais de paiement sont considérés comme des délais fatals, ce qui signifie que si le Client ne paie pas les montants dus ou ne les paie pas à temps, il est légalement en défaut, sans qu'une demande de paiement ou une mise en demeure ne soit nécessaire.

5.2. Le client n'a pas le droit de suspendre un paiement ou de compenser les montants dus.

5.3. Si le client ne paie pas les montants dus ou ne les paie pas à temps, il est immédiatement redevable des intérêts légaux pour les contrats commerciaux sur le montant impayé, ainsi que des frais extrajudiciaires de 15 % sur le montant impayé.

5.4. Si le Client ne paie pas les montants dus ou ne le fait pas à temps, Premium Positioning a le droit de mettre la dette en recouvrement, auquel cas le Client est tenu de payer tous les frais judiciaires et extrajudiciaires, y compris tous les frais facturés par des experts externes y compris tous les frais facturés par des experts externes. Ce qui précède ne porte pas atteinte aux autres droits légaux et contractuels de Premium Positioning.

5.5. Si le client ne paie pas les montants dus ou ne le fait pas à temps, Premium Positioning sera en droit de désactiver immédiatement l'accès aux services fournis par Premium Positioning ou ses tiers affiliés, y compris, mais sans s'y limiter, la désactivation de l'accès aux applications, au réseau, aux comptes et aux données. Les coûts associés à la désactivation et/ou à la réactivation après paiement intégral sont à la charge du Client.

5.6. Premium Positioning peut conserver toutes les informations, documents et/ou données déposés reçus ou créés dans le cadre du Contrat jusqu'à ce que le Client ait entièrement rempli ses obligations de paiement envers Premium Positioning.

#### **Art. 6 Durée et résiliation du contrat**

6.1. Le contrat de Premium Positioning est un contrat à exécution continue, à moins que les parties n'en aient convenu autrement par écrit. Le contrat est conclu pour la durée convenue entre les parties. Si aucune durée n'a été convenue entre les parties, le contrat est conclu pour une durée d'un an.

6.2. À l'expiration d'une période de validité du contrat, celui-ci est prolongé tacitement, à chaque fois pour une durée égale à la première période de validité du contrat, à moins que le client ne résilie le contrat par écrit en respectant un délai de préavis de trois mois avant la fin de la période en cours. Sauf disposition contraire dans les conditions, la résiliation anticipée du contrat n'est pas possible.

6.3. Sans préjudice de ses autres droits, Premium Positioning peut résilier immédiatement le contrat si le client ne respecte pas l'une des conditions générales ou les dispositions du contrat lui-même, sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire.

6.4. Chacune des parties a le droit de résilier le contrat avec effet immédiat si :

(I) l'autre partie bénéficie d'un moratoire, provisoire ou non,

(II) une demande de mise en faillite est déposée par / pour l'autre partie ou

(III) la société de l'autre partie est liquidée ou dissoute. Premium Positioning est également en droit de résilier le Contrat, en tout ou en partie, avec effet immédiat si un changement direct ou indirect survient dans le contrôle décisif ou la propriété de la société du Client.

6.5. En cas de résiliation telle que visée aux articles 6.3. et 6.4., le montant total du contrat dû par le client (jusqu'à la fin de la période en cours) est immédiatement exigible, et Premium Positioning n'est jamais tenue de payer une quelconque indemnité et/ou de rembourser les montants déjà payés par le client.  
Client.

6.6. En cas de liquidation, de faillite ou de moratoire du client, le droit du client d'accéder et/ou d'utiliser le logiciel, les sites web, les comptes, les données et autres services ou informations mis à la disposition du client, prend fin immédiatement, sans qu'une résiliation par Premium Positioning ne soit nécessaire. En outre, les montants dus par le client et/ou les créances de Premium Positioning sur le client sont immédiatement exigibles.

## **Art. 7 Obligations du client**

7.1. Le client fournira toujours à Premium Positioning, en temps utile, toutes les informations raisonnablement exigées par Premium Positioning. Le client garantit que les informations qu'il a fournies à Premium Positioning sont exactes et complètes.

7.2. Le client est responsable de sa propre gestion interne concernant l'utilisation des services fournis par Premium Positioning (y compris la vérification des paramètres) et la manière dont les résultats des services sont utilisés.

7.3. Le client est responsable des dispositifs matériels/options de communication qu'il utilise ou souhaite utiliser pour les services de Premium Positioning, y compris, mais sans s'y limiter, la fourniture, l'utilisation, l'adéquation, l'installation, le contrôle et la configuration de tous les dispositifs matériels/options de communication de l'utilisateur.

7.4. Le client sera responsable de tous les coûts encourus par Premium Positioning ou toute autre partie (y compris les frais juridiques) à la suite d'une mauvaise utilisation ou d'une utilisation frauduleuse des données.

7.5. Le client n'est pas autorisé à transférer, sous-licencier ou revendre des données, des informations, du contenu, des comptes ou des noms d'utilisateur et des mots de passe obtenus dans le cadre de l'exécution du contrat, des services de Premium Positioning ou de tiers affiliés.

7.6. Il est explicitement interdit au client - au sens le plus large du terme - de copier, dupliquer, transmettre ou rediriger tout signal RTK, signal GPS, signal satellite ou autre signal fourni par les services de Premium Positioning ou de tiers affiliés, et de donner à des tiers la possibilité de le faire.

7.7. En cas de violation de l'obligation visée à l'article 7, paragraphes 5 et 6, le client perdra en faveur de Premium Positioning une pénalité immédiatement exigible et payable de 25.000,00 EUR pour chaque violation, et pour chaque jour ou partie de jour suivant où la violation se poursuit, le client perdra une pénalité de 5.000,00 EUR, le tout sans préjudice du droit de Premium Positioning de réclamer une indemnisation complète pour les dommages subis et à subir.

## **Art. 8 Conditions**

8.1. Dans tous les cas, même si les parties ont convenu d'un délai, Premium Positioning ne sera en défaut que si le client (au moyen d'une mise en demeure) a signalé le manquement par écrit et a accordé à Premium Positioning un délai raisonnable pour remédier au manquement. La mise en demeure doit décrire le manquement de la manière la plus détaillée possible afin de permettre à Premium Positioning d'y remédier.

La mise en demeure doit décrire le manquement de manière aussi détaillée que possible afin de donner à Premium Positioning la possibilité d'y répondre de manière adéquate.

## **Art. 9 Responsabilité**

9.1. Le risque de perte, de vol ou de détournement d'informations, de documents ou de fichiers de données, y compris les noms d'utilisateur et les mots de passe, utilisés dans le cadre du contrat, est transféré au client au moment où celui-ci entre en possession des informations en question.

9.2. Le client doit notifier immédiatement à Premium Positioning toute utilisation non autorisée de ses noms d'utilisateur et mots de passe ou toute autre violation de la sécurité. Premium Positioning ne sera pas responsable de toute perte que le client pourrait subir en raison de l'utilisation par quelqu'un d'autre des noms d'utilisateur et des mots de passe du client, avec ou sans la connaissance du client.

9.3. La responsabilité totale de Premium Positioning en raison d'un manquement imputable dans l'exécution du contrat ou sur toute base juridique, sera limitée à la compensation des pertes directes jusqu'à un maximum du prix stipulé pour l'utilisation du compte spécifique affecté par le manquement imputable (hors TVA). Si le contrat est principalement un contrat à exécution continue d'une durée supérieure à un an, le prix stipulé pour le contrat est fixé au montant total des paiements (hors TVA) stipulés pour un an pour l'utilisation du compte spécifique affecté par la défaillance imputable. La responsabilité totale de Premium Positioning pour les pertes directes, sur quelque base juridique que ce soit, ne s'élèvera jamais à plus de 5.000,00 EUR (cinq mille euros).

9.4. La responsabilité de Premium Positioning est exclue pour : les pertes indirectes, les pertes consécutives, les pertes de bénéfices, la diminution du goodwill, les pertes dues à l'interruption des activités, les pertes résultant de réclamations de tiers, la destruction ou la perte de données et/ou de documents.

9.5. Les exclusions et limitations visées dans les présentes conditions générales cessent de s'appliquer si et dans la mesure où la perte résulte d'une intention délibérée ou d'une imprudence de la part de Premium Positioning.

9.6. Sauf si l'exécution par Premium Positioning est définitivement impossible, Premium Positioning n'est responsable qu'à partir du moment où les obligations visées à l'article 8.1. sont respectées. 8.1. concernant la mise en demeure ont été remplies et que Premium Positioning n'a pas remédié à la violation dans le délai raisonnable imparti.

9.7. Pour qu'il y ait droit à une indemnisation, le client doit toujours signaler le sinistre à Premium Positioning par écrit dans les 48 heures suivant la survenance du sinistre. Toute demande d'indemnisation à l'encontre de Premium Positioning est prescrite par la simple expiration d'un délai de 3 mois après le début de la réclamation, à moins que le client n'ait intenté une action en justice pour dommages avant l'expiration de ce délai.

9.8. Premium Positioning ne peut être tenu responsable par le client ou par un tiers de toute perte ou de tout dommage résultant des services ou des données, ou de leur interruption, d'erreurs de transmission, de défauts ou de toute autre cause, y compris, mais sans s'y limiter, l'interruption causée par l'opérateur de télécommunications sous-jacent ou par d'autres fournisseurs de services.

9.9. Les données des services sont fournies "en l'état" et "sans promesse". Bien que Premium Positioning procède à des vérifications approfondies et dispose de systèmes et de procédures de sauvegarde, elle n'assume aucune responsabilité en cas de perte, d'effacement, de livraison manquée, de respect des délais ou d'incapacité à fournir, stocker ou enregistrer des observations, des mesures et des informations, et Premium Positioning ne garantit pas que les données sont exemptes d'erreurs.

9.10. Premium Positioning ne garantit pas qu'elle peut fournir des données continues, ininterrompues ou complètes et ne donne aucune garantie, représentation ou garantie concernant l'intégrité des données, explicite ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, la qualité, l'efficacité, la fiabilité, l'exhaustivité, l'exactitude ou l'adéquation à un but ou à un usage particulier.

#### **Art. 10 Force majeure**

10.1. Aucune des parties n'est tenue de remplir une quelconque obligation, y compris une obligation de garantie légale et/ou convenue, si elle en est empêchée par un cas de force majeure. Par force majeure dans le chef de Premium Positioning, on entend notamment

(i) la force majeure dans le chef du fournisseur de Premium Positioning,

(ii) l'inexécution des obligations des fournisseurs qui ont été prescrites à Premium Positioning par le client,

(iii) les défauts des articles, équipements, logiciels ou matériaux de tiers dont l'utilisation a été prescrite à Premium Positioning par le client.

dont l'utilisation a été prescrite à Premium Positioning par le client,

(iv) les mesures gouvernementales

(v) les pannes de courant, les pannes d'installations,

(vi) les pannes d'Internet, de réseaux de données ou d'installations de télécommunication,

(vii) les tremblements de terre ou les conditions météorologiques difficiles.

10.2. Chacune des parties a le droit de résilier le contrat par écrit si une situation de force majeure persiste pendant plus de 60 jours. Dans ce cas, ce qui a déjà été exécuté en vertu du contrat sera payé au prorata, sans que les parties se doivent quoi que ce soit d'autre.

### **Art. 11 Interruptions du service**

11.1 La zone de couverture du réseau et l'accès aux données et aux services de Premium Positioning sont soumis à des limitations de transmission causées par divers facteurs tels que les conditions atmosphériques et les événements tels que les conditions météorologiques (extrêmes), les obstacles topographiques, les limitations ou l'absence de couverture du service de l'opérateur de télécommunications sous-jacent et d'autres conditions naturelles ou artificielles, y compris, mais sans s'y limiter, les pannes de courant, les bruits de moteur et d'allumage, le blindage métallique, l'interférence des utilisateurs des mêmes canaux radio adjacents qui peuvent limiter la couverture du réseau ou interférer avec l'accès aux services de Premium Positioning.

11.2 Premium Positioning n'est pas responsable du fonctionnement ou de l'échec du fonctionnement des satellites GNSS ou de la disponibilité des signaux des satellites GNSS.

11.3 Premium Positioning n'a aucun contrôle et n'est pas responsable des retards, des limitations ou des déficiences des équipements de télécommunications, des services de télécommunications ou de la couverture des télécommunications.

11.4 Le client est tenu de vérifier les sites CORS et les emplacements CORS pertinents, la couverture et l'état du réseau avant le début de tout travail, car la zone de couverture du réseau, les sites CORS et les emplacements CORS peuvent varier de temps à autre.

11.5 Premium Positioning peut à tout moment interrompre ou modifier, améliorer ou ajouter, de manière permanente ou temporaire, tout ou partie des services, de la couverture du réseau et des données.



## Art. 12 Confidentialité

12.1 Les parties doivent veiller à ce que toutes les informations reçues de l'autre partie, dont la partie destinataire sait ou devrait raisonnablement savoir qu'elles sont confidentielles, ou qui sont qualifiées comme telles par l'une des parties, soient tenues secrètes. Cette disposition ne s'appliquera pas à Premium Positioning si Premium Positioning est tenu de fournir les informations concernées à un tiers en vertu d'une décision de justice ou d'une obligation légale, ou si cela est nécessaire à la bonne exécution du contrat par Premium Positioning.

12.2 Le client accepte d'être entièrement responsable du maintien de la confidentialité des noms d'utilisateur et des mots de passe.

12.3. Premium Positioning peut résilier le contrat immédiatement et couper l'accès du client aux services et aux données si le client ne respecte pas la confidentialité des informations (y compris, mais sans s'y limiter, les mots de passe et les noms d'utilisateur).

## **Art. 13 Propriété intellectuelle**

13.1. Tous les droits de propriété intellectuelle sur les logiciels, les sites web, les données enregistrées et l'équipement, ainsi que sur d'autres matériaux tels que les analyses, les conceptions, la documentation, les rapports et les offres, y compris les matériaux préparatoires à cet égard, développés ou mis à la disposition du client dans le cadre du contrat, sont détenus exclusivement par Premium Positioning, ses concédants de licence ou ses fournisseurs. Le client dispose des droits d'utilisation expressément accordés en vertu des présentes conditions générales, du contrat conclu par écrit entre les parties et de la loi. Un droit accordé au Client est non exclusif et ne peut être transféré, mis en gage ou faire l'objet d'une sous-licence.

13.2. Même si cela n'est pas expressément prévu dans le Contrat, Premium Positioning peut toujours prendre des mesures techniques pour protéger l'équipement, les fichiers de données, les sites web, les logiciels mis à disposition, les logiciels auxquels le Client a un accès direct ou indirect, etc. ou indirect, etc. dans le cadre d'une limitation convenue du contenu ou de la durée des droits d'utilisation de ces éléments. Le client n'est pas autorisé à supprimer ou à contourner ces mesures techniques, ni à les faire supprimer ou contourner.

13.3. Premium Positioning est à tout moment autorisée à publier des informations sur les services fournis au client, y compris l'utilisation du nom du client, des logos de l'entreprise, etc.

## **Art. 14 Transfert des droits et obligations**

14.1. Le client ne peut pas vendre, transférer ou mettre en gage ses droits et obligations découlant d'un contrat avec Premium Positioning à un tiers sans l'accord écrit préalable de Premium Positioning.

14.2. Premium Positioning a le droit de vendre, de transférer ou de mettre en gage ses créances sur le client à un tiers.

## **Art. 15 Droit applicable**

15.1. Les contrats entre Premium Positioning et le client sont régis par le droit néerlandais. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas.

15.2. Le tribunal néerlandais de l'arrondissement où Premium Positioning est établie (Eindhoven, Noord-Brabant), à savoir le "Rechtbank Oost-Brabant, location Eindhoven", est exclusivement compétent en cas de litiges entre les parties.

Merci de faire partie de ce rêve que nous appelons

# **Premium**

# **Positioning**

Positionnement précis pour tous, partout et à tout moment